

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité
Syndical du 1^{er} juillet 2021

Date de la convocation
21/06/2021

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	11
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	1
Vote	
- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

05/07/2021

Et publication le

05/07/2021

Date d'affichage

05/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MELIET Nicolas, TINTANÉ Isabelle.

Excusé : M. DESJARDINS Lionel.

Procuration : Mme Barbara NETO à M. Michel GABAS.

Absents : BARSACQ Franck, CAMAZZOLA Robert, BOISON Maurice, DUBOS Patrick, DUPRONT Didier, MAURAS Marie-Claude, THIEUX-LOUIT Véronique, TOUHE-RUMEAU Christian.

A été nommé **secrétaire de séance** :
M. Vincent GOUANELLE

Délibération N°2 – 01/07/2021 - 8.4

Nature de l'acte : 8.4

Convention de mise à disposition de panneaux
d'interprétation du patrimoine naturel du Pays
d'Armagnac

Monsieur Le Président rappelle que le PETR, dans le cadre de sa mission de développement touristique et de son Contrat de transition écologique, met en œuvre actuellement une action de promotion, de valorisation et de mise en tourisme du patrimoine naturel, riche mais largement méconnu, du Pays d'Armagnac.

Cette action consiste à créer une collection de 20 sites, sur l'ensemble des communautés de communes de l'Armagnac. Le choix des sites a été réalisé par l'ADASEA et le CPIE du Gers et validé par le Comité syndical du PETR. Les sites appartiennent soit à des personnes publiques (communes ou Conseil Départemental du Gers), soit à des personnes privées (prestataires touristiques, agriculteurs, viticulteurs, etc.).

La collection porte le nom de « *Un grand vert d'Armagnac* » avec un univers de marque conçu par l'agence de communication BIG HAPPY.

Le dispositif d'interprétation prévoit la conception, la réalisation et la pose par le PETR et son prestataire PIC BOIS, d'un panneau d'interprétation par site, soit 20 panneaux.

Si les panneaux d'interprétation sont la propriété du PETR, ils seront installés sur une emprise publique ou privée, indépendante et distincte du PETR.

Ainsi, le Président propose d'établir une convention (*ci-annexée*) de mise à disposition du panneau d'interprétation entre le PETR et chaque propriétaire, indiquant toutes les modalités nécessaires à cette implantation.

Le dispositif d'interprétation est complété par un carnet de voyages, qui sera distribué gracieusement dans les offices de tourisme de l'Armagnac, ainsi que par une page internet dédiée, afin d'assurer la promotion de la collection.

Le dispositif complet sera opérationnel dans le courant de l'été 2021.

Ouï l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition d'un panneau d'interprétation entre le PETR et chaque propriétaire de site, telle qu'annexée au présent rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**

